



*Conseil national des politiques de Lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE
Jeudi 20 décembre 2007**

- Ordre du jour p. 2

- Membres présents p. 3

- Compte-rendu analytique p. 4

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
du 20 décembre 2007

Ordre du jour :

9 h 30 – 10 h 15 **Actualité du CNLE.**

- Conclusions de la conférence de consensus « Sortir de la rue les sans abri »
Intervention de Nicole Maestracci, présidente de la FNARS.
- Création de l'ANESM et plan de travail du comité d'orientation stratégique sur l'axe
« Exclusion » : quelles collaborations avec le CNLE ?
Intervention d'Anne Delavauvre, directrice des relations institutionnelles.

10 h 15 – 11 h 30 **Présentation des résultats du rapport 2007 de l'OCDE sur la pauvreté en France**

Intervention de Stéphanie Jamet, économiste au département des affaires économiques de l'OCDE.

11 h 30 – 12 h 30 **Priorités et enjeux de la présidence française du conseil de l'Union européenne (PFUE) : perspectives et manifestations dans le domaine de l'inclusion sociale**

Intervention d'Etienne Grass, conseiller auprès de Martin Hirsch, de Christine de Chefdebien, conseillère technique auprès de Christine Boutin, et de Marie Keirle, chef du bureau Europe et International à la DGAS.

Membres présents :

➤ **PRESIDENT** : M. Bernard SEILLIER

➤ **REPRÉSENTANTS DES MINISTRES**

✓ **MINISTRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE**

Mme Catherine LESTERPT, représentant M. Jean-Jacques TREGOAT, directeur général de l'action sociale

✓ **MINISTRE DU LOGEMENT ET DE LA VILLE**

Mme WINTGENS représentant M. Alain LECOMTE, directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

➤ **ORGANISMES DE DROIT**

M. Pierre BERTON, conseil national des villes

Mme Pierrette CATEL, conseil national des missions locales

Mme Agnès de FLEURIEU, présidente de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

M. Jacques DUGHERA, conseil national de l'insertion par l'activité économique

➤ **REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS**

M. Hervé Di RUGGIERO, FNARS

M. André GACHET, FAPIL

M. Gilbert LAGOUANELLE, Secours catholique

M. Bernard MORIAU, Médecins du monde

Mme Henriette STEINBERG, Secours Populaire français

➤ **PERSONNES QUALIFIEES**

M. Patrick BOULTE

Mme Alice JANUEL

M. Jean-Guilhem XERRI

➤ **ORGANISMES SOCIAUX**

Mme Juliette FURET, USH

M. Michel PONTEZIERE, ANPE

➤ **PARTENAIRES SOCIAUX**

M. Jacques RASTOUL, CFDT

➤ **SECRETARIAT GENERAL** : Christiane EL HAYEK

Nombre total de participants : 19

Actualité du CNLE

- Création de l'ANESM et plan de travail du comité d'orientation stratégique sur l'axe « Exclusion » : quelles collaborations avec le CNLE ?

Intervention d'Anne Delavauvre, directrice des relations institutionnelles.

L'Agence nationale d'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) constitue la pierre angulaire du Plan de lutte contre la maltraitance. Créée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007, l'Agence succède au Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale (CNESMS) qui, instauré par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, n'avait pu répondre aux attentes faute de moyens. Elle est installée depuis mai 2007. L'ANESM a pour objet de développer une culture de la **bienveillance** dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. L'Agence a pour mission d'accompagner les établissements et services dans leur démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations délivrées aux personnes vulnérables que sont les personnes âgées, personnes handicapées, enfants et adolescents en danger ou personnes démunies.

1. Missions :

- réaliser ou faire réaliser toute étude qui lui paraît nécessaire ;
- favoriser et promouvoir toute action d'évaluation ou d'amélioration de la qualité des prestations délivrées dans le domaine social et médico-social ;
- proposer aux pouvoirs publics les évolutions législatives ou réglementaires, de nature à favoriser le développement de la qualité dans le secteur social et médico-social ;
- valider, élaborer ou actualiser des procédures, des références et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ;
- valoriser et diffuser l'ensemble de ces procédures, références et recommandations de bonnes pratiques et les informations et innovations concourant à l'amélioration de la qualité des prestations délivrées ;
- déterminer les principes fondamentaux garantissant la qualité des procédures suivies en matière d'évaluation interne et externe et assurant leur articulation et complémentarité ;
- concevoir et exploiter un système d'information renseignant d'une part la mise en œuvre et le suivi des évaluations dans les établissements et services et d'autre part la publicité des habilitations des organismes d'évaluation ;
- contribuer à l'évaluation des établissements et services à caractère expérimental ;
- réaliser et diffuser un bilan annuel des recommandations élaborées ou validées ainsi que des progrès de l'évaluation dans le secteur social et médico-social ;
- procéder en tant que de besoin à des échanges avec toute institution nationale ou européenne et tout organisme français ou étrangers compétents dans le même champ.

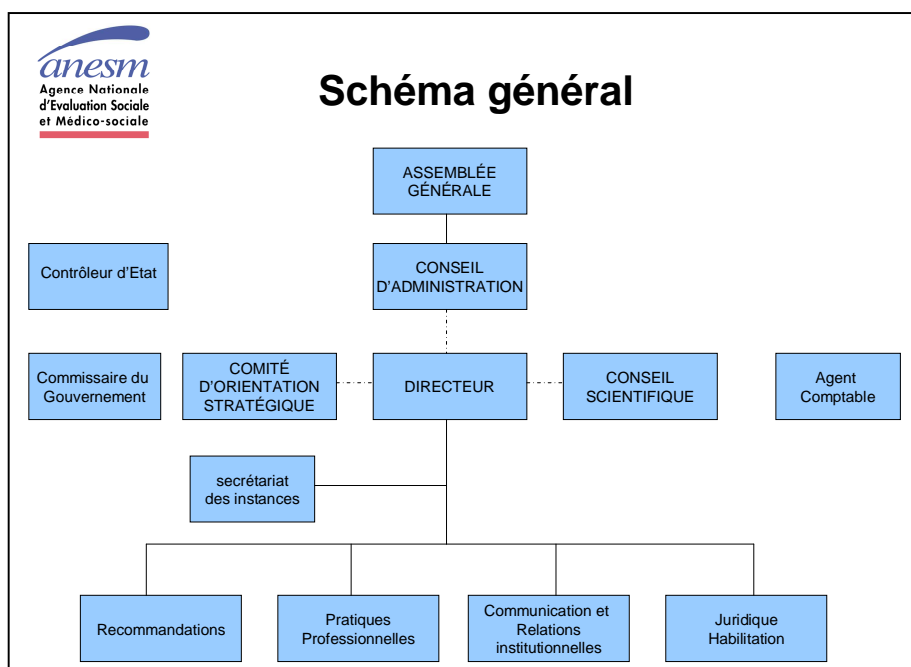
2. Fonctionnement :

L'Agence a été constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public entre l'Etat, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et des organismes représentant les établissements sociaux et médico-sociaux. Elle dispose d'un budget propre financé par les contributions de l'Etat, de la CNSA et des établissements et services visés à l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

L'Anesm est dotée classiquement de deux instances de gestion : l'assemblée générale, qui réunit à parité les représentants de l'Etat, dont des représentants de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, et les représentants des acteurs du secteur, et le Conseil d'administration, élu par l'assemblée générale. Tous deux sont garants du bon fonctionnement de l'Agence et ont notamment la charge de la validation du programme de travail et du budget.

L'Agence comprend également deux instances de travail spécifiques : le Conseil scientifique et le Comité d'orientation stratégique

- **Le Conseil scientifique** est composé de 15 personnalités reconnues dans le secteur social et médico-social nommés par arrêté du 5 octobre 2007 (J.O. du 19 octobre 2007). Il apporte une expertise, un conseil et formule des propositions en veillant à la cohérence, à l'indépendance et à la qualité scientifique de l'Agence. Pour cela, il émet un avis d'ordre méthodologique et technique sur l'orientation des programmes ainsi que des suggestions sur la qualité scientifique des travaux projetés ou menés. Enfin, il donne un avis sur les conditions et les modalités de l'habilitation des organismes extérieurs chargés de l'évaluation externe et, si besoin, se prononce sur les critères de leur radiation.
- **Le Comité d'orientation stratégique** accueille tous les anciens membres du Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale (représentants de l'Etat, des usagers, des collectivités territoriales, des fédérations, des directeurs d'établissements, des salariés, des employeurs...) afin qu'une continuité soit assurée dans les travaux menés antérieurement. Il est organisé en quatre sections : personnes âgées, personnes handicapées, enfance et exclusion. Instance d'échange et de concertation qui apporte une vision sociétale à l'Agence, elle participe à l'élaboration de son programme d'activité.



Programme de travail 2008
Quinze recommandations de pratiques professionnelles :

❖ **Sept recommandations transversales déclinées par catégorie d'établissements et de services :**

- définition et déclinaison du concept de bienveillance,
- rôle de l'encadrement et mission du responsable d'établissement concernant la prévention et le traitement de la maltraitance,
- prévention de la maltraitance à domicile,
- adaptation à l'emploi,
- concilier la personnalisation de la prise en charge et vie en collectivité,
- ouverture de l'établissement sur son environnement,
- projet de vie de la personne.

❖ **Huit autres recommandations spécifiques :**

Personnes handicapées :

- prise en charge des personnes autistes,
- bonnes pratiques dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile.

Personnes âgées :

- prise en charge à domicile de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés et formation des soignants et des familles,
- mise en œuvre d'activités stimulantes dans les établissements pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Personnes en situation d'exclusion :

- expression et participation des usagers,
- mise en œuvre du droit à la continuité de l'hébergement

Enfance et adolescence en danger:

- prévention et gestion de la violence dans les établissements
- relations avec les familles et exercice de l'autorité parentale dans le cadre d'un placement.

Bernard Seillier (CNLE) : Merci. Nous avons besoin de cette évaluation et de cette méthodologie d'appréciation.

Pierre Bertrand (CNV) : vous avez parlé de l'enfance et de l'adolescence en danger. Cela signifie-t-il que la partie protection judiciaire de la jeunesse, délinquance est évacuée ? Les établissements ont une double habilitation : accueil d'enfants en danger et d'enfants délinquants. On imagine mal qu'une partie des places soit évacuée du champ des recommandations.

Anne Delavaure (ANESM) : non, la DPJJ est présente. Ce sont des établissements qui relèvent de l'ASE et aussi, la DPJJ.

Jacques Dughera (CNIAE) : les structures de l'insertion par l'activité économique se trouvent bien dans le champ de l'exclusion mais pas dans celui de la loi 2002-2, ni dans celui de l'évaluation.

Catherine Lesterpt (DGAS) : c'est un des regrets que nous ayons car la lutte contre l'exclusion – hormis CHRS - n'est pas dans le champ non plus de l'agence malgré notre souhait de la sous-direction dont je dépends. C'est par ce biais que nous avons travaillé sur la participation des

usagers. Nous le regrettons, au moment où était créée une agence intéressante sur l'évaluation. Peut-être y aura-t-il une évolution dans l'avenir...

Jacques Dughera (CNIAE) : je souhaiterais que cette évolution soit possible car l'évaluation est une question qui est évidemment posée. Elle doit être posée de manière interministérielle. C'est un sujet qui peut intéresser l'évolution de l'agence.

Jacques Rastoul (CFDT) : je savais qu'il y avait des représentants de notre organisation. C'est un peu l'occasion de vérifier ce qu'ils font et d'échanger. Peut-on assimiler les travaux de cette nouvelle agence à ceux de l'agence de lutte contre l'illettrisme, même s'ils ne sont pas de même nature ? C'est aussi un des débats du Grenelle de l'insertion sur les politiques publiques afin de disposer des données des observatoires, des agences. Nous avons besoin d'avoir une vision de ce paysage, un état qui nous permette de mieux repérer les sources d'information, enrichir les bonnes pratiques que nous portons.

Jean-Guilhem Xerri : l'ANESM peut-elle être assimilée à l'ex ANAES, agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé ? L'ANAES a contraint chaque établissement à entrer dans une démarche d'évaluation. Vous avez dit qu'il n'y aurait pas de certification. On disait la même chose il y a 10 ans. Quelles sont les perspectives, à terme, des travaux de cette agence ?

Anne Delavaivre (ANESM) : il n'y a pas, dans la mission que le législateur a donnée à l'agence, de certification. Nous sommes dans le domaine médico-social avec plus de 30 000 établissements, sur des champs très différents. La loi de 2002-2 a juste voulu que les établissements s'auto évaluent et se soumettent ensuite à une évaluation externe pour arriver à de bonnes pratiques.

Catherine Lesterpt (DGAS) : l'action ne va pas aussi loin que celle de l'ANAES en termes de recommandations. Nous sommes dans une première étape même s'il y a eu une préfiguration avec l'organisation antérieure. Dans le social, nous sommes jusqu'à présent, plutôt dans une démarche souple. Peut-être passerons-nous à une démarche plus encadrée à l'avenir. La réforme de l'État nous attend dans quelques mois. La tendance va vers une évaluation plus forte que par le passé.

Bernard Seillier (CNLE) : peut-être fallait-il commencer par mettre à jour les critères pouvant donner lieu à certification... Dans le champ du social, il y a une connaissance des points d'appui pouvant donner lieu à obligation ou à création de contraintes. Autant, les établissements sanitaires ont une ancienneté, une connaissance des protocoles. Autant, dans le social, il y avait besoin d'une mise à jour. Mais, tout un champ de l'exclusion se trouve exclu. Il faudra bien pourtant le soumettre à un observatoire des pratiques par un regard indépendant et varié. Il faudra bien un jour aller dans le sens d'un élargissement. On ne va pas créer une agence spécifique pour évaluer ce qui est resté en dehors du champ de l'ANAES.

Anne Delavaivre (ANESM) : je précise que la FNARS est membre du conseil d'administration. Par ailleurs, l'agence n'a pas un pouvoir réglementaire contrairement à l'HAS.

Patrick Boulte (Solidarités nouvelles) : j'ai toujours regretté la disparition ou la mise en sommeil de l'instance nationale d'évaluation des politiques publiques. Dès que des objets ne sont pas dans un champ ministériel spécifique, ils sont laissés de côté sur le plan de l'évaluation. En tout cas, c'est un risque qui peut apparaître. Nous avons sentis, au moment de l'instance nationale d'évaluation des politiques publiques, que les départements ministériels n'étaient pas très enthousiastes pour engager cette pratique... Il va falloir sans doute faire attention aux territoires en déserrance.

Bernard Seillier (CNLE) : cela fait effectivement partie de nos préoccupations. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'après la loi de 1998, doit mettre en cause toutes les politiques. Il y a donc bien un problème d'évaluation générale des politiques publiques à côté des actions indépendantes des associations. Il est intéressant d'avoir introduit ce débat à l'intérieur du nôtre.

Présentation des résultats du rapport 2007 de l'OCDE sur la pauvreté en France Stéphanie Jamet, économiste au département des affaires économiques de l'OCDE

Je suis heureuse de vous présenter aujourd'hui le chapitre de l'étude du département des affaires économiques de l'OCDE réalisée sur la France, « *lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* », parue l'été dernier. Dans ce département, nous nous intéressons à un pays en particulier contrairement au département des affaires sociales qui considère l'ensemble des problèmes sociaux en les comparant d'un pays à l'autre. Dans ce type d'études, nous essayons de révéler les principaux défis d'un pays et de proposer des politiques pour avancer. Les questions nous intéressant sont celles liées à la croissance économique, aux finances publiques. Nous ne nous interdisons pas de discuter de questions sociales. On trouve également dans cette étude, un chapitre sur l'éducation. Notre approche est de considérer le problème de façon globale, de proposer des politiques générales qui ne vont pas être en contradiction avec les autres objectifs importants.

Les raisons qui ont motivé le choix de cette étude :

- la France se caractérise par un taux de chômage durablement élevé. Quelles conséquences pour la pauvreté, exclusion sociale ?
- Le poids des dépenses sociales rend le PIB très élevé. Ces dépenses sont-elles efficaces ? Atteignent-elles leurs objectifs ?
- Concernant les événements survenus dans les banlieues, fin 2005, y a-t-il des causes structurelles ? S'agit-il plutôt d'un épiphénomène ?

Pauvreté et exclusion sociale : situation de la France

Nos sources : Eurostat, INSEE, données de l'OCDE (sources nationales harmonisées). Il faut souligner qu'au moment de cette étude, nous ne disposions pas de données très récentes. En revanche, de nouvelles données vont paraître en 2008 dans un document présentant des indicateurs de pauvreté, d'inégalités, d'exclusion sociale pour tous les pays de l'OCDE.

Indicateur de pauvreté. Comment la pauvreté a-t-elle évolué en France au cours des dernières années ? Il est très difficile de définir un bon indicateur de pauvreté. Celui qui est le plus souvent considéré est le risque de pauvreté monétaire, c'est-à-dire le pourcentage de personnes dont les revenus monétaires se trouvent en dessous d'un certain seuil. Le seuil considéré est celui de 60% du revenu médian (parfois, 50 %).

- Il s'agit d'un indicateur de risque : cela ne signifie pas que toutes les personnes se trouvant dans cette situation se sentent pauvres ;
- c'est un indicateur incomplet : on ne prend pas en compte les revenus du patrimoine ;
- c'est un indicateur statique : une personne, dont les revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian durant une année, mais pas les années précédentes, n'est peut-être pas pauvre ;
- c'est un indicateur qui ne capte pas les restrictions à l'accès à certains biens comme le logement, la culture... On pourrait considérer la pauvreté de manière plus large.

Limité. C'est donc un indicateur qui comporte beaucoup de limites. Il n'est pas très informatif en soi. Il est intéressant lorsqu'on l'utilise en comparaison, soit sur une durée, soit lorsqu'on l'utilise pour comparer le taux de pauvreté entre différents pays. C'est un des seuls indicateurs dont nous disposons de manière assez générale pour tous les pays.

Stabilité. Cet indicateur nous dit que le taux de risque de pauvreté a baissé depuis les années 1970 jusqu'au milieu des années 1980. Depuis, il est stable. Les dernières données de 2005 indiquent une légère remontée. Mais, en considérant la période 2003 - 2005, ce taux est stable.

Pauvreté ressentie. On note que la France n'a pas un taux de pauvreté particulièrement élevé par rapport aux autres pays de l'OCDE. Ces observations sont quelque peu décalées par rapport au sentiment que l'on peut avoir sur la pauvreté qui augmenterait en France. On peut le vérifier auprès d'autres indicateurs et d'enquêtes d'opinion comme l'euro baromètre qui mesure l'opinion des personnes face à la pauvreté dans les pays européens. Le pourcentage de personnes qui pensent qu'elles encourent le risque d'être pauvres une fois dans leur vie en France, est le plus élevé de tous les pays européens. Il s'agit d'un indicateur illustrant que la pauvreté ressentie en

France est élevée. Le sociologue Serge Paugam propose une classification des types de pauvreté en différentes catégories. Il explique que la pauvreté touche, dans certains pays, une frange de la population bien délimitée : les personnes immigrées, celles avec peu d'éducation... Les personnes n'étant pas dans ces groupes ne se sentent pas menacées par la pauvreté. En France, la pauvreté est liée à la dégradation du marché du travail, longue et persistante. Tout le monde peut être touché par cette dégradation. Elle s'est faite à un moment où les liens familiaux se sont affaiblis. Parallèlement, le système de protection sociale n'a pas été conçu pour prendre en charge une proportion de personnes qui peuvent se trouver dans des situations difficiles face au marché du travail. C'est une pauvreté assez diffuse, pénalisante. Le marché du travail joue un rôle important. Le fait que la pauvreté ressentie soit assez élevée implique que les situations d'exclusion sociale soient assez fortes. L'exclusion sociale est difficile à mesurer avec un seul indicateur. On peut considérer des indicateurs détournés pour déterminer les risques d'exclusion.

Persistance. La pauvreté est persistante dans le temps. Quand la pauvreté persiste, elle conduit à un épuisement. Les personnes se trouvent alors confrontées à des difficultés importantes pour accéder à des biens élémentaires comme la santé, le logement. Nous disposons d'un indicateur : la persistance de la pauvreté monétaire. Nous considérons les personnes qui sont pauvres au cours de l'année et qui étaient dans la même situation deux des trois années *précédentes* (cf *tableaux présentés*). La France se situe dans le groupe des pays où persistance et taux de pauvreté sont plutôt faibles. Mais, elle connaît, dans ce groupe, une persistance de la pauvreté plus élevée que dans les autres pays.

Chômage. Le chômage de longue durée est aussi un indicateur pour considérer les risques d'exclusion sociale. Nous considérons qu'au bout d'un an de chômage, les personnes commencent à se trouver dans des situations difficiles. Le taux n'est pas plus élevé en France que dans la zone euro. En revanche, le chômage de longue durée y a nettement augmenté dans les années 2000.

Minima sociaux. Autre indicateur : le nombre de personnes recevant des minima sociaux. Il a en France, évolué dans le temps mais, depuis les années 1990, il a particulièrement augmenté. Ces minima ont-ils agi comme un rempart contre la pauvreté ou n'ont-ils pas contribué à plonger les personnes dans des *trappes à pauvreté* ? En 2003, 45 % des bénéficiaires du RMI le percevaient depuis trois ans. Certains groupes de personnes sont plus touchés que d'autres par la pauvreté : les ménages mono parentaux avec les enfants, les jeunes de 16 à 25 ans, les personnes de plus de 65 ans, les ménages immigrés.

Pauvreté au travail. L'emploi est la principale source d'inclusion sociale. Les revenus d'activité représentent 70 % des revenus des ménages. L'emploi intègre la personne dans un cadre social, un réseau, offre l'accès à des biens, des compléments de santé, de retraite. L'emploi joue un rôle central dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Mais, pauvreté et emploi ne se superposent pas. On peut être en emploi et pauvre - la pauvreté se définit au niveau du ménage. Inversement, on peut être sans emploi et ne pas se trouver dans un ménage pauvre. La France est dans une situation intermédiaire par rapport aux autres pays européens. 33 % des personnes pauvres sont des actifs occupés. 17 % de chômeurs et 23 % d'inactifs sont pauvres.

La cause de la pauvreté au travail est « l'insuffisance de la durée annuelle travaillée » (cf rapport du CERQ), plus que le niveau du salaire horaire. Cette insuffisance peut provenir de temps partiels, d'alternances de situations d'emploi et de non emploi. Il apparaît crucial de lutter contre ces situations d'insécurité face à l'emploi. Il ne faut pas confondre l'insuffisance avec l'instabilité de l'emploi, le fait de changer d'employeur. Dans un marché du travail avec de nombreuses opportunités, on peut changer d'employeur et bénéficier de revenus suffisants. En revanche, l'insécurité de l'emploi est une cause importante de la pauvreté.

Propositions de politiques économiques de l'OCDE

1. **Faciliter l'accès à l'emploi des travailleurs peu productifs au marché du travail.** Il faut accroître la sécurité de l'emploi tout au long de la vie et pour tous. Les politiques françaises ont essayé de renforcer le lien entre un salarié et un employeur. C'est parfois une situation perverse : les employeurs ne veulent plus embaucher de salariés car ils ont peur de ne pas pouvoir les licencier au besoin. Il ne faut donc pas chercher à renforcer ce lien particulier.

Coût du travail. En France, le coût minimum du travail peu qualifié en pourcentage du coût du travail du travailleur médian est le plus élevé de tous les pays de l'OCDE. Une partie de ce poids du salaire n'est pas reportée sur le coût minimum du travail du fait des allègements de cotisations sociales. Un salaire minimum peut contribuer à la lutte contre la pauvreté en assurant aux personnes un certain revenu. Il encourage la participation au marché du travail. En revanche, il a des effets négatifs sur la demande de travail. Les travailleurs, peu productifs, se trouvent écartés du marché du travail lorsque le coût minimum du travail est élevé. En France, il y a de fortes chances pour que l'effet négatif sur la demande de travail l'emporte sur l'effet positif sur l'offre de travail. Ce coût élevé du travail risque d'exclure tous les travailleurs peu productifs. Pour faciliter l'accès des travailleurs peu productifs au marché du travail, il faut limiter les hausses du salaire minimum.

Incitation à la reprise d'un emploi. Les taux marginaux d'imposition permettent de mesurer l'incitation à reprendre un emploi. Une personne qui reprend un emploi perd certaines prestations sociales. Les gains du retour à l'emploi peuvent, dans certaines situations, paraître assez faibles. Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage du revenu additionnel, lié à la reprise d'un emploi, prélevé sous forme d'impôts, de retrait des prestations et cotisations sociales. Pour un couple marié avec deux enfants, c'est pratiquement 100 % du revenu qui sont prélevés sous forme de prestations sociales. Une personne n'a donc pas intérêt, dans cette situation, à reprendre un emploi peu rémunéré au risque de perdre, d'un point de vue monétaire, un ensemble de prestations. Il faut donc faciliter l'accès au marché du travail des travailleurs peu productifs et réduire les trappes à inactivité.

Exercice de l'emploi. L'articulation des trois instruments de la politique économique (salaire minimum, bénéfices liés à l'exercice d'un emploi, allègements de cotisations sociales) n'est pas la meilleure en France. Nous avons en effet un salaire minimum très élevé car on pense qu'augmenter le salaire minimum permet de lutter contre les situations de pauvreté, ce qui n'est pas toujours vrai. Pour compenser l'effet négatif de ce salaire minimum sur le coût du travail, et donc sur la demande de travail des employeurs, on a développé un ensemble d'allègements de charges sociales. Parallèlement, on propose des primes à l'emploi. Nous pensons qu'il faut limiter les hausses du SMIC et augmenter les primes pour l'emploi - ou un autre bénéfice lié à l'exercice du travail - afin de faire en sorte que le travail soit payant. Il faut donc développer des prestations liées à l'exercice de l'emploi et faire en sorte qu'un emploi, même de courte durée, soit payant. Il faut assouplir la législation sur la protection de l'emploi pour faciliter les transitions du non emploi vers l'emploi

2. **Accroître l'efficacité des dispositifs d'aide au retour à l'emploi.** Il s'agit de rationaliser l'ensemble des dispositifs existants et faire en sorte que, pour une personne, on propose des dispositifs efficaces avec des obligations de participation, une évaluation des dispositifs.

Cibler les dépenses sociales. Le poids des dépenses sociales en France est presque le plus élevé de celui des pays de l'OCDE. Si on regarde le pourcentage de réduction du taux de pauvreté, on constate que la France est un pays où les dépenses sociales permettent de réduire assez fortement le taux de pauvreté. Néanmoins, certains pays, avec le même niveau de dépenses sociales, parviennent à réduire davantage les situations de pauvreté. Cela dépend de plusieurs facteurs : le poids des dépenses sociales, leur efficacité, leur ciblage vers les personnes pauvres. En France, les dépenses sociales sont assez peu ciblées vers les personnes pauvres.

Accroître l'efficacité. Il faut accroître l'efficacité des dépenses sociales, en particulier des dispositifs d'aide au retour à l'emploi. Nous proposons un dispositif commun d'insertion ou d'orientation vers l'emploi. La France se caractérise par un ensemble de dispositifs. Selon le minimum social que l'on perçoit, les traitements ne sont pas les mêmes. Il faut parvenir à concevoir un dispositif commun. Toute personne devrait être reçue à un guichet unique où seraient repérées les difficultés. Pour les personnes très éloignées de l'emploi, sans doute faut-il repérer les raisons du blocage : s'agit-il d'isolement géographique, de problèmes de garde d'enfants ? Pour les personnes proches de l'emploi, il faut distinguer celles qui nécessitent une aide spécifique. Les dispositifs doivent être ciblés et permettent de repérer les problèmes des personnes. Pour toute personne, il faut des obligations mutuelles. La recherche d'emploi doit être obligatoire pour tout bénéficiaire capable de travailler. Ces obligations doivent prendre en compte l'éloignement de la personne du marché du travail. Parallèlement, il faut que les dispositifs proposés soient efficaces, plus suivis dans le temps. Pour cela, il faut les évaluer. La France doit progresser en ce sens.

Coordination. Il faut coordonner les actions des intervenants dans le champ des politiques sociales. Nous avons développé, dans un autre chapitre, les relations entre l'État, les collectivités territoriales. Il y a beaucoup d'intervenants dans le champ social et de niveaux de gouvernement : l'État avec l'ANPE, le département avec l'insertion, la région avec la formation professionnelle, les partenaires sociaux avec l'UNEDIC... Il faut un responsable repéré de la politique de l'emploi et la possibilité d'évaluer ce que donnent les actions éclatées de tous ces intervenants. Une possibilité serait de s'appuyer sur les maisons de l'emploi. Certains départements ont également créé des maisons d'insertion pour des bénéficiaires du RMI. Il faut rassembler ces initiatives, se servir d'un support commun et avoir un responsable de la politique sociale.

Concernant la fusion entre l'ANPE et l'UNEDIC, il faut de fortes relations entre l'organisme chargé du paiement des prestations et l'organisme chargé de proposer des aides au retour à l'insertion ou à l'emploi. Il n'y a aucune incitation à développer des aides efficaces si on ne supporte pas le coût du paiement des prestations. On observe des écarts de traitement entre les bénéficiaires de l'allocation chômage et ceux de minima sociaux. La logique d'évaluation et d'obligations mutuelles n'est pas toujours très présente actuellement.

3. Lutter contre la concentration géographique de la pauvreté. Il faut travailler sur l'hystérèse spatiale, le fait que des poches de pauvreté apparaissent à l'écart des centres-villes. Les personnes se trouvent dans des environnements où elles côtoient d'autres personnes sans emploi, sans connaissance du marché du travail et de ce fait, hésitent à chercher du travail, ne savent pas où aller. Il faut chercher à éviter la concentration de la pauvreté dans certaines zones.

Mixité sociale dans le logement. Le logement joue un rôle central. D'un côté, nous avons envie de cibler les logements vers les personnes les plus pauvres. En revanche, nous voulons éviter les effets de stigmatisation, d'hystérèse. Il faut de la mixité sociale dans les logements. Elle est très forte lorsqu'on la regarde au niveau agrégé, en considérant l'ensemble du parc social. Si l'on observe certains HLM, les logements sociaux les plus dégradés et à l'écart, il n'y a pas de mixité sociale. Il faut continuer à cibler les logements vers les personnes pauvres tout en gardant cet objectif de mixité sociale, évaluer la politique du logement de façon large en observant l'impact de la politique sur l'éducation des enfants.

Zonages. Il y a en France de nombreux zonages : ZUS, ZEP... Ils se regroupent et sont assez peu évalués. Lorsqu'ils le sont, les résultats ne sont pas probants. Il faut s'interroger sur ces zonages, définir un objectif pour chacun. Ils créent des effets stigmatisants importants et les personnes ne veulent plus habiter dans ces lieux. De nombreux pays privilégient l'aide directe à la personne plutôt que de zoner leur territoire.

Pour les personnes immigrées ou issues de l'immigration, il faut poursuivre les programmes d'apprentissage de la langue française. Plusieurs rapports montrent les problèmes de santé des enfants dans les zones défavorisées ; il faut aussi s'attacher à cette question.

Bernard Seillier (CNLE) : merci pour ce rapport qui comporte des indicateurs auxquels nous ne sommes pas toujours habitués mais qui sont intéressants. Vos conclusions rejoignent, pour nombre d'entre elles, celles qui nous sont familières avec des suggestions moins habituelles.

Jacques Rastoul (CFDT) : l'étude est intéressante notamment sur les comparaisons européennes. En revanche, nous ne partageons pas l'analyse faite sur les causes, l'inefficacité des politiques publiques. Oui, il y a un problème mais il est surtout question d'absence de conditionnalité des aides qui ne sont pas celles sur l'insertion mais sur les aides à l'emploi, qui sont les plus massives. C'est en plein débat avec le gouvernement, dans les négociations. Votre étude fait-elle apparaître que la France serait moins bonne sur la question de l'ascenseur social ? S'il y a un coût sur les basses qualifications et ce que cela représente, selon d'autres travaux, un emploi sur cinq, ce qui est énorme. Il reste à discuter sur ce que l'on met dedans. Il y a des emplois qualifiés et qui sont pourtant classés dans les non qualifiés, du type services aux personnes. C'est un autre débat... Comment vos travaux permettent-ils de comparer ce qui se passe dans d'autres pays ? Comment les choses bougent-elles ? Les gens ne sont-ils pas enfermés dans des qualifications basses qui coûtent, non par leur niveau de rémunération, mais par la masse qu'elles représentent : un emploi sur cinq selon votre étude, soit 5 millions de personnes. C'est une chance pour que les personnes accèdent à l'emploi parce que si la barrière était trop haute...

ZUS. Je suis surpris de ce que vous dites concernant les ZUS. Nous avons eu une présentation de l'observatoire des ZUS qui démontrait le contraire ! Peut-être avaient-ils intérêt à vendre l'idée que leur action était efficace... Leur étude montrait, qu'entre des situations comparables, à proximité d'une ZUS, à propos des gens hors ZUS et en ZUS, il y avait des différences importantes sur plusieurs facteurs dont la pauvreté, l'accès à l'emploi... Vous semblez dire le contraire.

Précision. Il n'y a pas de fusion ANPE - UNEDIC mais une fusion ANPE - ASSEDIC.

Schizophrénie ! Le reste est très intéressant du point de vue d'une comparaison européenne, même si l'on ne peut pas tout comparer. Vos travaux ne disent pas qu'il faille abaisser le salaire minimum. Ce qui est problématique, c'est la faiblesse de l'ascenseur social et de l'évolution des qualifications pour chaque personne, de l'évolution des politiques salariales des minima conventionnels. On a un tassement dans un certain nombre de branches et des salaires qui se trouvent en dessous du SMIC. On est dans une situation schizophrène et ça fait quelques décennies que c'est ainsi. Cela doit participer de l'inefficacité des politiques publiques mais cela est aussi la responsabilité des partenaires sociaux, de l'État qui attribue des allègements et des aides sans vérifier l'utilisation en termes d'emploi, de politique salariale. On a beaucoup plus, dans notre pays, d'exigences sur les politiques sociales et d'insertion sur des budgets sur l'insertion plus limités sur l'emploi que l'on en a un sur des aides massives sur les allègements.

Stéphanie Jamet (OCDE) : nous sommes bien dans l'idée d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Le graphique montre que les dépenses publiques permettent de réduire significativement la pauvreté. Concernant l'ascenseur social, nous n'avons pas d'étude qui permette de comparer. C'est un projet qui sera lancé en 2008. L'OCDE compte regarder cette question ainsi que celle de la reproduction des inégalités d'une génération à l'autre. Je pense qu'il est primordial de faciliter d'abord l'accès à l'emploi ; ensuite, vient la question de l'ascenseur social. C'est fondamental, notamment pour éviter l'exclusion sociale.

La formation professionnelle permet-elle aux personnes d'accéder à des emplois plus qualifiés ? En France, elle bénéficie essentiellement aux personnes déjà assez formées. C'est aussi le cas dans d'autres pays de l'OCDE et c'est un problème assez global.

Je suis étonnée par ce que vous dites de l'observatoire des ZUS car c'est aussi notre source... Peut-être ne s'agissait-il pas du dernier rapport...

Christiane El Hayek (CNLE) : nous avons reçu l'observatoire des ZUS au Sénat en mars dernier. Ils ont effectivement souligné la même tendance : pour les habitants des zones urbaines sensibles, il y avait une situation constamment défavorable par rapport au reste de la population. Ce qui rejoint bien cette idée d'hystérèse et votre constat de poche de pauvreté.

Jacques Rastoul (CFDT) : bien sûr que si l'on compare Neuilly à une ZUS, on sait bien que malgré tous les efforts faits, cela ne compense pas les inégalités profondes ! Mais, ils avaient comparé des territoires proches, dans des situations sociales à peu près identiques, qui étaient hors ZUS. On voyait bien les écarts...

Catherine Lesterpt (DGAS) : c'est tout le travail de l'ANZUS de voir quelle est la situation de la zone urbaine sensible au regard de l'agglomération dans laquelle elle se trouve. Ils comparent à partir de différents champs comme celui de l'emploi...

Bernard Seillier (CNLE) : il s'agit effectivement d'une question à approfondir. À souligner que le rapport de l'OCDE se trouve en ligne.

Patrick Boule (Solidarités nouvelles) : je me souviens d'une intervention de l'OCDE au cours d'une journée organisée par l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). J'avais senti un propos plus ambigu sur l'impact des réductions de charges sur l'emploi. J'ai beaucoup apprécié ces analyses qui rejoignent les nôtres. Je me demandais si l'OCDE pratiquait des études où l'on compare les évolutions des salaires minimums dans les divers pays qui en ont un avec l'évolution des taux de productivité afin de mieux apprécier ces politiques de salaire minimum.

Stéphanie Jamet (OCDE) : concernant les réductions de charges sociales, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a des effets d'aubaine. En revanche, on peut discuter sur le nombre d'emplois créés ou sauvegardés. Toutes les études, sur lesquelles nous nous sommes appuyés, concluent à un effet sur l'emploi. Après, il est possible de dissocier entre les premières baisses de charges sociales qui ont vraiment permis de limiter le coût du travail et celles liées à l'introduction des 35 heures qui ont permis d'éviter une hausse des charges sociales. De toute façon, cela a permis de créer ou d'éviter des destructions d'emplois.

Jacques Dughera (CNAIE) : nous avons beaucoup travaillé sur ces questions au CNAIE concernant les marchés transitionnels du travail dans lesquels se trouvent nos structures. L'accès à l'emploi est effectivement une vraie question. La tarification institutionnelle dont vous parlez est évidente. Il y a un sujet français à traiter dans un *Grenelle de l'insertion*. On peut regretter à cet égard que les maisons de l'emploi, qui étaient une tentative de réorienter, aient été gelées ou arrêtées.

Salaire minimum. Le salaire minimum est une tendance internationale. On a eu récemment des augmentations du salaire minimum aux États-Unis, la création d'un salaire minimum au Royaume-Uni ; le ministre allemand des affaires sociales demande un salaire minimum... Il faut se poser la question du rapport entre ce salaire minimum et les niveaux de minima sociaux. A-t-on des études sur cette question ? L'attractivité du marché du travail est peut-être dans ce lien qui n'est pas souvent fait...

Formation. La sécurité de l'emploi n'est-elle pas avant tout liée à un problème de formation au départ ? Deux tiers des salariés accompagnés dans les structures d'insertion par l'activité économique sont de niveau VI, V bis ou V. Ces personnes n'accèdent pas à l'emploi aussi parce qu'il y a ces difficultés dans la formation. Cette question est quelque peu oubliée dans votre présentation.

Évaluation. La France est déjà sur la question de l'évaluation depuis longtemps. Prenons par exemple, les plans locaux d'insertion par l'activité économique, dont les premiers datent de 1991. Ils sont évalués tous les ans par le Fonds social européen, ont fait l'objet de critères d'évaluation. J'ai aussi l'impression que les structures de l'insertion par l'activité économique sont suffisamment évaluées... La question de l'évaluation est quelque peu derrière nous à l'exception de l'évaluation de la cohérence des politiques publiques nationales, locales et communautaires.

Juliette Furet (USH) : concernant la concentration géographique et le rôle du logement, vous dites qu'il y a un enjeu à mieux cibler le logement social tout en maintenant de la mixité sociale. Il est vrai que, dans le parc social, beaucoup de personnes qui habitent ne se trouvent pas en dessous des seuils de pauvreté, quoique leur part augmente considérablement. La question du rôle du logement social doit être vue sous un angle plus large. Nous accueillons de nombreuses familles modestes qui n'auraient pas accès au logement sur de nombreux territoires. Le rôle du

logement social ne peut pas se considérer uniquement au regard de l'accueil de personnes qui se trouvent en dessous du seuil de pauvreté.

Stigmatisation du parc. Spécialisation éventuelle du logement social : ce qui est en train de se jouer, avec la mise en oeuvre du droit au logement opposable, pose la question de la stigmatisation à venir de ce parc. Si les citoyens n'identifient pas le logement social comme pouvant leur rendre service, à eux, leurs enfants, leurs vieux parents à la suite de baisses de revenus, ils vont se trouver de plus en plus marginalisés. On voit les difficultés à construire aujourd'hui du logement social, bien souvent à cause de problèmes de voisinage. Il s'agit là de choix de société importants.

Aides au territoire. La question du zonage, d'aide à la personne est compliquée. Je ne sais pas si c'est le zonage qui fait la spécialisation territoriale. Je me demande si ce n'est pas sur des poches de pauvreté qu'ont été appliqués des zonages. Je ne suis pas convaincue que le zonage crée de la difficulté. En revanche, si on abandonne des aides sur les territoires, il y a des risques majeurs. On voit les difficultés auxquelles sont confrontés ces quartiers : absence de transports, insuffisance de services urbains, qualité de service de la part des offices HLM à améliorer... Il y a un risque majeur à limiter les aides au territoire.

Stéphanie Jamet (OCDE) : concernant l'éducation, je suis d'accord. Je vous renvoie vers le chapitre de notre rapport concerné à cette question. Sur le rapport entre les minima sociaux et le salaire minimum, l'OCDE travaille régulièrement sur cette question en essayant de voir quel est l'intérêt à reprendre un travail. Ce qui importe d'observer, c'est le rapport entre le minimum social et le gain au retour à l'emploi. Nous ne proposons pas une baisse du salaire minimum : un salaire minimum a des effets positifs...

Patrick Boulte (Solidarités nouvelles) : ...pas nécessairement ! Tout dépend du taux de productivité du travail qui d'ailleurs, peut être négatif, comme vous l'avez signalé. Il est le plus élevé d'Europe. S'il augmente beaucoup plus rapidement que le taux de productivité du travail, il a un effet négatif sur l'emploi.

Stéphanie Jamet (OCDE) : si l'on a beaucoup de chômeurs, on peut dire que le salaire minimum est supérieur au taux de productivité de certaines personnes. Ce qui est important, ce sont les bénéfices liés à l'exercice d'un emploi. Nous préconisons la modération du salaire minimum avec plus de PPE pour garantir aux personnes reprenant un emploi, un salaire, un meilleur ciblage.

Logement. Concernant le logement, je suis d'accord. Il s'agit de problèmes compliqués. Concernant la stigmatisation du parc social, l'autre possibilité réside dans les aides aux personnes. Mais, elles sont en partie captées par les personnes offrant des logements et conduisent à des hausses de loyer. Une partie se trouve captée par des hausses de loyer, une autre par une offre plus importante de logements. Cette politique a eu un effet positif. Nous renvoyons à la législation qui encadre les propriétaires. Il y a certes, des problèmes de marché. Mais, il faut vérifier qu'il n'y a pas de réglementation avec des effets pervers sur ce marché.

Henriette Steinberg (Secours populaire français) :

Habitat collectif social. Quand les personnes, vivant dans le cadre du social collectif, ont la possibilité de le quitter, elles le quittent au plus vite, pour aller parfois dans des situations qui ne sont guère meilleures. L'idée selon laquelle on va gagner en amélioration des conditions de logement, y compris des gens en grande difficulté, en faisant que ceux qui sont un peu moins en situation difficile, quittent au plus vite, nous pose question. On se retrouve alors avec des quantités de logements sociaux non utilisés au point de faire sauter les tours. Nous avons un sentiment de malaise, partagé par de nombreux élus locaux.

Poches de pauvreté. Il ne s'agit plus seulement de poches ! Il y a aussi des situations préoccupantes en zone rurale. Nous relevons dans quasi tous les départements des départs de populations, logées jusqu'alors en logement social qui, pour des raisons de perte d'emplois parce que les entreprises quittent le territoire, sont conduites à aller plus loin, parfois avec l'incitation de services sociaux. Nous voyons des situations s'aggraver avec des formes préoccupantes.

Machines. Vos travaux vous laissent-ils penser que c'est seulement lié au niveau du salaire minimum qui fait que dès que l'on sort de ce qui ne s'appelle plus les frontières de l'hexagone, immédiatement, on voit des personnes au travail dans des métiers faits en France par des machines ? Y a-t-il corrélation ? A-t-on chiffré en même temps ce qui a trait au coût induit ou caché de ce qui est généré comme services censés pallier le sentiment d'insécurité des populations ? Une fois que l'on a remplacé le travail par des machines et que les personnes circulent dans des espaces publics et qu'il n'y a personne, elles se sentent en insécurité et donc, on crée des fonctions identifiées lien social, sécurité... A-t-on calculé ces coûts de création de nouveaux dispositifs qui en fait sont une compensation à la disparition des hommes et des femmes dans les espaces de la géographie de notre pays ?

Stéphanie Jamet (OCDE) : non, nous n'avons pas fait ce calcul. Il y a bien sûr une corrélation entre le salaire minimum et le type d'emploi peu productifs que l'on peut voir en France. Une partie de l'analyse est de dire qu'il faudrait développer davantage d'emplois moins productifs pour faciliter l'accès de certaines personnes.

Productivité. De même, nous engageons un travail sur les écarts de productivité entre la France et les États-Unis. La France a en effet des gains de productivité relativement élevés par rapport aux autres pays européens et aux États-Unis. Un des arguments consiste à dire qu'en France, toutes les personnes qui sont peu productives sont exclues du marché du travail.

Logement. Vous soulevez de vrais problèmes. Nous nous sommes contentés de poser les questions sans avoir la possibilité d'apporter des réponses très tranchées dans le rapport. Le prochain rapport concernant la France devrait être réalisé en 2009.

Bernard Seillier (CNLE) : merci pour votre présentation et votre présence au CNLE. Quelle est l'influence, la pensée des rapports de l'OCDE au sein de l'Union européenne ?

Stéphanie Jamet (OCDE) : c'est une référence. Il y a de nombreuses coopérations.

Conclusions de la conférence de consensus « Sortir de la rue les sans abri » Hervé di Ruggiero, FNARS

Mme Maestracci ne peut être présente aujourd'hui et vous présente ses excuses. La conférence de consensus a été présentée au CNLE dans sa préparation. Le jury d'audition et l'audition publique se sont tenus les 29 et 30 novembre. La FNARS souhaitait proposer une méthode permettant une nouvelle forme de débat public, associant tous les acteurs concernés, au-delà du cercle étroit des spécialistes. Quarante experts (sociologues, travailleurs sociaux, représentants de l'État, des collectivités locales, médecins ...) ont travaillé sur cette question. Des personnes sans abri y ont également tenu une large place. L'audition a eu lieu devant un jury de 16 membres, pluridisciplinaires et indépendants, présidé par Jean-Marie Delarue, conseiller d'État. Le jury a ensuite tenu une séance à huis clos durant deux jours et a publié un rapport que vous pouvez consulter sur le site de la FNARS et sur le blog de la conférence de consensus. Les recommandations concernent :

- **Remise à plat et refonte des politiques publiques.** Le système, sur lequel nous nous appuyons depuis 10 ans, ne fonctionne pas car il met en œuvre des principes inverses à ceux qui sont proclamés. Au lieu d'une route vers l'insertion définitive, par l'attribution d'un logement, le retour à l'indépendance, le recouvrement de soi, le fonctionnement, dans lequel nous sommes enfermés, propose, en dépit d'efforts remarquables en termes de méthodes et de moyens budgétaires, un système de porte tournante qui aspire les individus et qui, après avoir sécurisé un moment, les refont sortir, malheureusement un cran en dessous de l'état de la situation dans laquelle ils se trouvaient. La sortie de la rue, préconisée, par le haut, est fortement minoritaire, à l'inverse de ce que sont arrivés à réaliser d'autres pays européens. La refonte de cette politique s'ordonnerait sur la volonté à ce que personne ne soit contraint de vivre dans la rue ; sortir de la rue, c'est avoir un toit et un emploi. Une politique publique doit à la fois prendre en compte la situation existante des personnes, dans leur diversité, et en même temps, le risque auquel sont confrontés les citoyens de se retrouver à la rue un jour. Il faut donc s'appuyer sur une logique curative et préventive.

- **Accès au droit commun.** Les personnes sans abri ne sont pas séparables du reste de la population. Elles ne sont pas une catégorie d'individus à part. Être sans-abri est le résultat d'un processus, continuum de situations qui exige de ne pas enfermer les individus dans des catégorisations artificielles, statiques et réductrices. La politique publique doit avoir le souci de faire bénéficier les personnes sans abri d'un accès au droit commun.

- **Connaissance.** Un besoin de connaissance : pour agir, il faut connaître. Toute politique, pour être pertinente et efficace, doit reposer sur la connaissance, issue de la recherche, de l'observation. Le jury entend développer des enquêtes qui permettront de mieux connaître les trajectoires des personnes à la rue en tenant compte, des sorties et retours à la rue. Il insiste sur le besoin d'évaluation des dispositifs et des pratiques.

- **Gouvernance.** Pour favoriser la construction par l'État des éléments de gouvernance, il faut une mise en synergie et une cohérence des politiques publiques qui doivent prendre en compte le logement, emploi, la santé, la famille, la justice, l'immigration... C'est par la création d'une instance interministérielle fondatrice, que cet élément de gouvernance trouverait sa juste mesure.

- **Conventions.** L'idée de recours à des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens : c'est à l'intérieur de ce cadre que les associations, les acteurs vont bénéficier de toute la souplesse nécessaire pour apporter des réponses adaptées à ces diversités des profils et des besoins. Il faudrait donc que les associations et les acteurs soient soumis à des contrôles a posteriori et non a priori. L'État et l'administration française sont évidemment sur des logiques inverses. Nous avons une responsabilité pour **amener l'État à passer d'une culture de la défiance à une culture de la confiance.**

■ **Politique de prévention.** Les expulsions locatives doivent faire l'objet d'une réforme. Il s'agit d'interrompre le flux d'alimentation. Il y a une action rapide menée. Cette prévention concerne les sorties et les personnes sortant d'institutions comme l'hôpital psychiatrique, la prison, l'armée, l'aide sociale à l'enfance... Il y a nécessité de se préoccuper de la manière dont elles remettent « en liberté » les personnes pour éviter de tomber à la rue dès la sortie. Le jury insiste sur la situation des jeunes sortant de l'ASE ou confrontés à des ruptures familiales, avec un focus sur les 18 - 25 ans.

■ **Logement.** Le jury a pointé la mise à disposition de davantage de logements à loyers économiquement accessibles, sociaux. L'État doit activer l'augmentation du contingent préfectoral sur le parc locatif public et sur le parc privé conventionné. Il a abordé la question de la territorialisation de cette politique en indiquant la nécessité d'un pilotage plus efficace, la mise en place d'un plan d'actions territoriales qui pourrait être élaboré dans le cadre des comités départementaux de veille sociale sous l'égide du préfet. Il a insisté pour que ce plan donne lieu à un contrat pluriannuel territorial d'objectifs et de moyens. Il a enfin pointé un échelon d'actions, le bassin de vie, qui n'existe pas administrativement et lui semble pertinent pour mieux comprendre les situations des personnes qui sont à la rue.

Le jury a énoncé des principes directeurs pour guider les pratiques :

■ **respect du droit à la vie personnelle**, à l'intimité et à la sûreté des personnes : le jury a retenu l'expression du « chez soi » pour exprimer cette notion du recouvrement d'un lieu, de sphère personnelle, privée. C'est ce premier élément que la personne sans abri doit trouver dans l'habitat collectif, temporaire ou durable qui lui est proposé. Notre pays ne gère pas bien cet aspect.

■ **Accueil immédiat et inconditionnel** dans le respect de la dignité des personnes : le jury a pointé les graves insuffisances notamment pour les personnes sans abri aux conduites addictives, accompagnées d'animaux, en couple...

■ Droit à un **accompagnement personnalisé**, en continuité des personnes : cet accompagnement ne se situe pas uniquement dans le champ des premières interventions ni à moyen terme dans les structures d'hébergement mais aussi, dans la mise en logement. Le jury a énoncé le « **droit au recommencement** » pour les personnes sans abri.

■ **Pluridisciplinarité des interventions**, notamment le développement des pratiques mobiles pour aller au plus proche des personnes sans abri.

Ces recommandations constituent une colonne vertébrale pour une politique publique. Il s'agit désormais qu'elles débouchent sur une mise en oeuvre concrète. La réunion que nous avons eue avec le Premier ministre avant-hier et le travail qui s'engage nous permettent d'espérer un contrat d'engagement du gouvernement à partir de ce que les associations ont demandé. Nous travaillons au prochain rendez-vous avec François Fillon, prévu le 15 janvier, avec le rapport du comité de suivi de la loi Dalo et les 37 propositions, ainsi que les conclusions de la conférence de consensus. Nous espérons trouver une capacité effective d'engagement.

Bernard Seillier (CNLE) : cette conférence est d'un apport magistral et opportun. Indépendamment de l'action immédiate et de l'échéance, dans la perspective de nos travaux d'une conférence nationale ultérieure, c'est un document majeur. Il faudra l'intégrer dans les éléments de base de nos travaux. *Alerte* mène également un important travail. Il y a convergence actuelle de différentes démarches sur lesquelles je vais pouvoir m'appuyer dans la mission que nous lançons au Sénat.

Gilbert Lagouanelle (Secours catholique) : les principes qui viennent d'être énoncés sont ceux d'une humanité minimum. Toute personne devrait être bénéficiaire de ces principes. Cela rejoint l'essence même de notre Conseil. Quand on réaffirme la dimension de l'intimité, toute personne y a droit. **Il est indigne de ne pas accéder à cette intimité.** Cela renvoie non seulement à des politiques gouvernementales, mais aussi à la pratique de chacun. Comme la durabilité de l'accompagnement, c'est le droit de ne pas être abandonné... Il ne faut plus accepter certaines

choses. Je me suis tu l'autre jour devant le Premier ministre, puisque tel était la règle. Je me permets aujourd'hui de dire ceci : je suis engagé depuis 35 ans dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et j'ai commencé dans un centre d'hébergement. Il disposait de dortoirs de 80 lits... Lorsque j'ai vu l'autre jour, l'image des gymnases, j'ai eu froid dans le dos ! J'ai eu le sentiment de revenir à la même histoire. Bien sûr, le contexte est différent mais je trouve que nous n'avons pas beaucoup progressé, même s'il y a eu beaucoup d'efforts, d'énergie. **Il faut, collectivement, ne plus accepter certaines choses.** Ce qui implique chacun des acteurs, y compris les promoteurs de projets et leur manière de fonctionner. Il faut, non pas une rupture, mais une révolution des pratiques.

Bernard Seillier (CNLE) : c'est le fond de la question. Il faut toujours effectivement remonter cette pente. S'il faut rappeler ce principe aujourd'hui, c'est le signe que les choses ne vont pas si bien que cela. C'est toute la problématique de **l'anthropologie sociale** : cette dialectique entre l'absolu qu'est une personne et la dépendance à la société, le lien entre notre communauté humaine et l'univers de chacun. La solution est de moins en moins technique mais, dans cette éducation de base du regard que l'on porte les uns sur les autres. Indépendamment des dégradations des conditions de vie, de la déstructuration de la personne, la dignité demeure essentielle. Les mots sont écrits dans les lois. Toute la question est dans la mise en pratique. Vous disiez que l'État devait entrer dans une culture de la confiance. Mais l'État a une très grande confiance en lui ! Il doit appliquer ce principe aux autres. Il faut aussi apprendre à se défier de nous tous, dans nos lieux d'autorité, de maîtrise et de pouvoir. C'est ce que je nomme l'absence de **culture en partie double**, comme la comptabilité qui comporte un actif et un passif. Il faut toujours regarder avantages et inconvénients, risques et sécurité...

André Gachet (FAPIL) : il y a des principes qui sont des règles. Il ne s'agit pas seulement d'un changement de mentalité. À mon avis, il y a une rigueur qui est indispensable dans le regard que nous portons sur les personnes. Lorsque par exemple, on choisit de mettre en avant le droit au recommencement, ce qui est en cause, c'est la manière dont nous supportons la chute, la rechute.

Territorialisation. Les outils existent (PLH, PLPD...) Il faut veiller à ce qu'ils fonctionnent à plein et éviter la création de choses nouvelles. Gardons-nous de ne pas trop les diluer.

Catherine Lesterpt (DGAS) : tous ces travaux sont fondamentaux et nous font tous progresser. Mais, ça ne serait pas un service à se rendre mutuellement que de penser que les choses n'évoluent pas. Qu'il y ait des gymnases avec des conditions de dortoirs dans des périodes de grand froid... On n'a pas créé une image pour la télévision ! Oui, cela existe bien. En revanche, il y a eu une **campagne d'humanisation** des conditions d'hébergement depuis plusieurs années. En période classique, on est très loin des centres d'hébergement qui existaient il y a 30 ans. Nous avons un indicateur concernant les dortoirs. Dans les trois mois qui viennent, nous pourrions indiquer combien existe-t-il de dortoirs et par type d'hébergement.

Process. Dans les mois à venir, la loi Dalo, et ce qu'elle va générer, va être essentielle. Il va falloir regarder comment les choses vont se passer dans l'année et sur les trois années à venir. Il est important de se situer dans les perspectives de contractualisation qui sont proposées aux associations. Un process, renforcé avec le plan de cohésion sociale, est à mettre en perspective avec le prochain plan national d'action pour l'inclusion sociale. Je n'ai pas abandonné l'idée qu'il y ait des plans locaux qui puissent nourrir le plan national. Cela ne peut se mettre en place que par des efforts conjoints entre État, collectivités locales, opérateurs, acteurs locaux. Cela peut aussi prendre des aspects de contrat. Nous commençons à travailler sur des budgets pluriannuels qui seraient de nature à stabiliser les efforts en termes de politique mais aussi budgétaires.

Priorités et enjeux de la présidence française du conseil de l'Union européenne (PFUE) : perspectives et manifestations dans le domaine de l'inclusion sociale

- *Etienne Grass, conseiller auprès de Martin Hirsch,*
- *Christine de Chefdebien, conseillère technique auprès de Christine Boutin,*
- *Marie Keirle, chef du bureau Europe et International à la DGAS*

Christine de Chefdebien (cabinet C. Boutin) : je m'occupe de la politique de la ville et de la lutte contre l'exclusion. Je propose de vous présenter la présidence française de l'Union européenne. Durant cette présidence, nous souhaitons organiser une table ronde sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, comme cela se fait au cours de chaque présidence : 1^{er} juillet et 31 décembre 2008. Cette table ronde aura un segment ministériel, informel. La lutte contre l'exclusion n'étant pas une compétence communautaire de l'Union européenne, nous ne pourrions organiser une réunion de ministres qu'à un niveau informel (une demi-journée à Poitiers sur les deux journées prévues des 16 et 17 octobre, dates qui sont aussi celles de la *journée nationale du refus contre la misère*).

Nous suggérons quatre thèmes pour cette table ronde. Toutes vos suggestions sont les bienvenues :

■ **la réduction de la pauvreté avec des objectifs chiffrés en Europe.** Pour faire suite à la *Stratégie de Lisbonne* sur la cohésion sociale, les états membres ont commencé à réfléchir à des objectifs communs en termes d'inclusion sociale à atteindre dans les 27 pays membres. On peut mentionner :

- garantir l'accès à tous aux ressources, aux droits et aux services nécessaires pour participer à la société et prévenir toute forme d'exclusion, de discrimination,
- encourager la participation de tous au marché du travail,
- veiller à ce que toutes les politiques d'inclusion sociale soient coordonnées et intégrées à toutes les politiques publiques (formation, éducation, économie...)
- .../...

Ces objectifs définis en commun s'appuient sur plusieurs indicateurs comme le taux de pauvreté monétaire, le nombre de personnes vivant dans des ménages sans emploi, le taux de chômage de longue durée... Fort de notre expérience, nous souhaitons promouvoir au niveau européen, notre objectif chiffré de réduction d'au moins un tiers de la pauvreté en cinq ans.

■ **la lutte contre l'exclusion financière.** Nous distinguons trois angles :

- la définition communautaire du surendettement,
- l'accès au crédit pour les personnes difficilement solvables,
- le statut des organismes de micro crédit. Pour l'instant, les organismes sont à caractère associatifs, en marge du système bancaire et ont des difficultés à nouer des partenariats avec les banques. Nous souhaitons qu'ils sortent de la marginalité, soient davantage reconnus en nous appuyant sur l'initiative européenne (publication de la commission européenne sur le développement du micro crédit le 30 novembre 2007).

En lien avec le plan banlieues que nous préparons en lien avec le cabinet de Fadela Amara, qui sera lancé le 22 janvier par le président de la république à Vaulx-en-Velin, nous souhaitons mettre en avant la création d'entreprises pour les habitants issus des quartiers fragiles ainsi que le micro crédit, outil fondamental pour les créateurs.

■ **l'aide alimentaire : une véritable politique européenne.** Il existe un programme européen d'aide alimentaire, créé en 1986 sous l'impulsion décisive de Coluche qui a déclaré au Parlement européen que c'était un scandale de voir autant de surplus de stocks de produits agricoles, gaspillés sans que les plus démunis puissent en avoir le bénéfice. Ce programme consiste à mobiliser les surplus (riz, blé, lait, sucre) afin qu'ils soient routés vers des industries agro-alimentaires qui les transforment en produits finis et les expédient aux associations (banques alimentaires, Restos du coeur, Croix-Rouge, Secours populaire). Quelques difficultés sont apparues comme les fluctuations des prix des produits agricoles (forte hausse sur le lait), la diminution, voire la disparition des stocks, l'augmentation des besoins avec l'élargissement de l'Union européenne (19 pays sont désormais bénéficiaires et non plus 17). Le programme doit se

réformer. Nous souhaitons impulser une véritable politique européenne de solidarité en matière alimentaire qui pourrait toujours rester adossée à la politique agricole commune.

- **la promotion de la deuxième chance.** Nous disposons de deux dispositifs :
 - les écoles de la deuxième chance, créées en 1995, à l'initiative d'Édith Cresson, alors commissaire européen qui avait présenté un livre blanc de la commission sur la société cognitive. L'idée est que les personnes, sortant sans qualification du système scolaire (150 000 chaque année), puissent bénéficier de remises à niveau en savoirs de base, être immergées dans l'entreprise et, progressivement, se préparer à l'emploi. Un réseau européen se développe sur cet axe.
 - Défense, deuxième chance : dispositif civil, financé par le plan de cohésion sociale (ministère de l'emploi) qui embauche des militaires à la retraite, des formateurs de l'éducation nationale pour remettre à niveau des jeunes dans un cadre réglementé et fortement normé.
- Nous souhaitons que ces dispositifs soient davantage reconnus et qu'ils essaient au niveau national avec des financements pérennes (fonds de la formation professionnelle, taxe d'apprentissage).

Concernant le **logement**, une réunion des ministres est aussi prévue sous présidence française, en lien avec une réunion sur l'aménagement du territoire présidée par M. Borloo, à Strasbourg les 25 et 26 novembre 2008.

Manifestations de la société civile et des associations organisées sous présidence française, que nous souhaitons voir labelliser.

- Août 2008 : journée *des oubliés des vacances* (Secours populaire),
- 17/10/08 : journée mondiale de lutte contre la misère (ATD quart-monde),
- 18/10/08 : journée européenne contre la traite des êtres humains (collectif Ensemble contre la traite des êtres humains, coordination : Secours catholique et Caritas Europa),
- 11 et 12/12/08 : journées nationales sur la place du travail social dans la lutte contre l'exclusion (FNARS).

Bernard Seillier (CNLE) : je propose de changer l'appellation «deuxième chance» par «nouvelle chance», dans l'esprit de l'intervention de M. di Ruggiero (il peut s'agir en effet, d'une troisième, quatrième chance...)

Je me permets d'attirer votre attention sur le premier sujet, la question des indicateurs. Je vis depuis des années, la problématique autour des indicateurs et de l'articulation entre les instances politiques et les autorités statistiques. C'est un débat difficile. Les instances politiques voudraient avoir des indicateurs réduits, peu nombreux, significatifs et, si possible, synthétiques. Ce qui s'oppose à la rigueur scientifique des statisticiens. L'Observatoire national de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été l'invention de la loi de 1998 pour être la transition, le sas de décompression entre les instances politiques et les statisticiens. Je me permets de souligner l'attention que vous devez porter aux travaux qui ont été menés et à ne pas ruiner de désespoir les membres, qui participent avec conviction et beaucoup d'énergie, à ces définitions...

Agnès de Fleurieu (ONPES) : nous avons des discussions mais nous sommes en phase sur ce qui peut nous séparer. Dans ce qui me préoccupe, de ce que je viens d'entendre, c'est que nous sommes un certain nombre, pendant des années, à avoir insisté sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté et que, le pire de tout, serait de fragmenter les réponses, de faire des catalogues... C'est un problème de fond concernant la présidence française. Autant, avec le document qui nous a été envoyé « 2010, année de la pauvreté - les réflexions de la commission », on se dit enfin, nous avons été compris. L'esprit du document est fidèle à ce que nous voulons. Autant, je ne me sens pas du tout à l'aise sur l'exclusion financière, l'aide alimentaire, le fait d'être bien encadré pour avoir une nouvelle chance... Il y a un problème fondamental en Europe auquel il faut que la présidence française s'attache, c'est le changement complet du modèle de travail, des circonstances d'emploi et du modèle salarial. Les travailleurs pauvres concernent toute l'Europe. Le niveau de vie des gens est ce qui détermine leur accès au logement, leur possibilité de se nourrir, le fait qu'ils basculent éventuellement dans l'absence de chance.

Je suis la première à avoir monté, il y a une quarantaine d'années, alors que le Parlement venait de voter un crédit de 1 % affecté à ce qu'on appelait pudiquement le soutien des marchés, qui était en fait des destructions alimentaires, des opérations de distribution alimentaire dans les

bureaux d'aide sociale et dans les écoles. Il ne faut pas avoir l'air de retrouver, comme une idée nouvelle, phare de la présidence française quelque chose qui existe depuis très longtemps ! Je suis mal à l'aise avec l'idée d'identifier, de manière parcellaire, autre chose que le grand problème auquel est confrontée l'Europe : son modèle d'emploi, son modèle salarial et comment les gens vivent avec.

Étienne Grass (cabinet Martin Hirsch) : il ne s'agit que de propositions. Concernant les questions de pauvreté, la commission européenne et les institutions communautaires arrivent au bout d'un cycle qui a été nourri par les PNAI. À travers cet exercice d'une table ronde que nous préparons en commun, nous avons réussi à faire venir les ministres, ce qui est nouveau. Nous aimerions, avec vous, savoir ce que concrètement, nous pouvons espérer sortir de cet exercice, qui est convenu et sur quoi les institutions communautaires peuvent apporter des réponses en matière de lutte contre la pauvreté, peut-être pour débloquer des situations comme celle du PEAD. Peut-être y a-t-il aussi à réfléchir à une définition commune du surendettement qui peut être utile. Nous n'avons pas épuisé le sujet. Nous vous invitons à nous faire part de ce qui vous semble être des sujets de blocage et la manière de les résoudre. L'ADI souhaite depuis longtemps un statut communautaire au micro crédit. Nous pensons pouvoir le faire avancer par la présidence française. Notre exigence est d'avoir des sorties concrètes. L'Union européenne ne marche jamais aussi bien que lorsqu'elle aboutit à des textes ou des propositions de texte dans ses champs de compétence.

Nous avons dégagé trois priorités :

- placer la pauvreté dans la *Stratégie de Lisbonne*. Réduire la pauvreté, c'est augmenter le taux d'activité comme le prévoit ce texte ;
- les SSIG, services sociaux d'intérêt général,
- la recommandation de la commission sur l'inclusion active ou solidarité active. La commission a rendu une communication le 17 octobre. Nous proposons de reprendre une recommandation qui date de 1992, sans en modifier les lignes directrices et pour essayer de donner du contenu à un processus communautaire dans le domaine de l'inclusion active :
 - l'exigence d'un revenu minimum (il y a des pays en Europe qui n'en ont pas),
 - l'accès à l'emploi et le développement des solutions d'accès à l'emploi,
 - les services d'accompagnement de qualité.

C'est un équilibre, construit en 1992, que la commission ne veut pas bouleverser. En revanche, elle souhaite, à partir de cet équilibre, mettre en place des processus de travail. Nous pouvons compter sur l'expérience du RSA qui devrait être bien avancée. Un travail est à mener en commun, en s'inspirant de ce qui existe.

Recommandation. D'ici février, nous devons répondre à la commission sur sa proposition de communication. Nous souhaitons donc avoir vos positions. En juin, la commission devrait proposer une recommandation à partir de laquelle le conseil devra se positionner. Cette recommandation proposera notamment la constitution d'un **réseau d'observatoires locaux**. Il faut approfondir l'idée de financer dans le domaine de l'inclusion active des expérimentations communes dans les différents aux états membres. Vos propositions sont importantes sur cette question.

Événements. Est donc prévue la table ronde avec un segment ministériel et, fin novembre, sur le modèle de ce qui a été organisé pour le *Grenelle de l'insertion*, à l'échelle européenne, un forum des expérimentations. Nous souhaitons que chaque état membre fasse part des expérimentations réussies en matière de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de montrer que des démarches relativement similaires sont menées dans les différents états et qu'elles apportent des enseignements pour tous les autres états membres. Nous disposons pour ces manifestations d'un budget d'un million d'euros et la possibilité de labelliser des manifestations.

Catherine Lesterpt (DGAS) : il faut préciser qu'il y aura dans cette table ronde, des séances en plénières et d'autres en ateliers. Nous avons ainsi la possibilité, à partir d'un fil rouge, de donner un focus sur des thématiques particulières. Un document sera particulièrement structurant : la **recommandation sur l'inclusion active**. Diverses thématiques pourront être développées dans les ateliers qui représentent des freins ou des opportunités. L'organisation n'est pas que française mais bien avec la commission européenne. Un calendrier proposé : un premier rendez-vous est proposé le 25 janvier 2008 à 10 h 30 à la DGAS.

Bernard Seillier (CNLE) : qui a l'arbitrage, la magistrature d'influence la plus forte dans le choix des thématiques ?

Christine de Chefdebien (cabinet C. Boutin) : nous sommes un peu en position de force sous cette présidence car il y a un segment ministériel. Cela devrait nous aider.

Patrick Boulte (personne qualifiée) : EAPN France pense faire quelque chose sur la communication inclusion sociale. Nous vous nous en tiendrons informés. Je trouve qu'il y a quelque chose qui patine actuellement : la réflexion sur la **précarité au travail**. Il y a eu une communication totalement insipide du ministre du travail au début décembre. C'est le flou artistique ou voulu sur la consultation lancée cette année, la modernisation du marché du droit du travail. Il y a eu des réponses mais aucune conclusion n'a été tirée. Je pensais qu'il s'agissait de l'un des objets de 2008. On parle de la périphérie, pas de ce qui est au coeur ! Je m'interroge.

Étienne Grass (cabinet Martin Hirsch) : C'est Xavier Bertrand qui participe au conseil EPSSCO et suit les deux textes, qui sont effectivement discutés depuis plusieurs années : l'un sur la durée du travail, l'autre sur le travail intérimaire. Les partenaires sociaux européens se sont récemment fâchés sur l'incapacité des états membres, et du conseil notamment, à faire avancer ces textes. Les Britanniques bloquent.

Agnès de Fleurieu (ONPES) : on attendrait de la présidence française et du thème pauvreté de faire passer certaines de nos idées et expériences. L'aide alimentaire, je comprends que l'on veuille faire sauter des verrous mais c'est autant un problème de politique agricole commune... Le lien avec la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale est difficile à faire. Il y a aussi le grand public qui a divorcé d'avec l'Europe, qui a l'impression qu'il s'agit d'affaire de technocratie, de textes. Les vrais sujets sont mal perçus. L'inclusion active est toujours vécue à Bruxelles comme le retour à l'emploi. Il y a un problème de communication malgré un message fort et grand.

Bernard Moriau (Médecins du monde) : on ne peut pas échapper à la question des **étrangers**, celle du renvoi des étrangers malades en dehors de l'Europe... Les politiques sont fort différentes d'un pays à l'autre. Par ailleurs, la question du **soin aux étrangers** en situation irrégulière en Europe : on constate une inégalité de traitement selon les pays. Et surtout, la question des **Roms** : va-t-on continuer à ignorer cette minorité, dont tout le monde connaît l'existence et ses conditions de vie ? Ne pourrait-on pas profiter de cette opportunité pour discuter avec nos partenaires européens sur les solutions à apporter à ce problème ?

Bernard Seillier (CNLE) : vous voyez combien le CNLE peut enrichir les débats...

Marie Keirle (DGAS) : l'un des sujets essentiels pour le segment ministériel de la table ronde pauvreté - exclusion est l'idée de faire avancer la problématique des objectifs chiffrés. Ils figurent dans les documents récents de la commission, notamment dans les travaux conduits dans le cadre de la méthode ouverte de coordination, côté protection sociale. Apparaissent dans les commentaires des lignes directrices, des précisions concernant l'inclusion active et la lutte contre la pauvreté. On peut voir l'exercice de Lisbonne assez bien engagé. La présidence française semble bien placée pour faire avancer plus loin cette réflexion. Nous sommes dans une dynamique qui nous permet de poursuivre nos travaux et obtenir des résultats. Nous disposons des conclusions du dernier conseil EPSSCO qui entérine cette proposition, officiellement présentée par le Portugal, d'organiser un segment ministériel autour de cette table ronde.

D'autres manifestations sont prévues, concernant les services :

- **conférence ESN** du réseau social européen sur le thème des services sociaux du 2 au 4 juillet 2008 ; ce réseau regroupe des directeurs de services sociaux. Elle aura le soutien et le label de la présidence. Nous pouvons avoir une influence sur le contenu qui sera centré sur les services sociaux locaux. Nous pouvons participer sous forme d'ateliers. Vous avez reçu la liste des thèmes. Nous allons alimenter le contenu de cette conférence. La participation du commissaire Vladimir Špidla semble acquise.

■ **SSIG.** Nous poursuivons la réflexion concernant les services sociaux d'intérêt général. Nous réfléchissons à une présentation qui permettrait de sortir d'un débat apparaissant parfois comme trop franco-français. Plutôt que de présenter cette question autour du cadre juridique, nous pensons l'axer sur le thème de la qualité, sujet qui sera évoqué sous présidence slovène. La commission veut inciter les états membres à réfléchir et adopter des « *guide-lines* » en matière de qualité.

■ **Handicap et lutte contre les discriminations.** Sous présidence française, se tiendra un sommet de l'égalité des chances. Deux manifestations ont eu lieu en 2007. Le commissaire a annoncé la tenue d'un sommet annuel sur le thème de la lutte contre les discriminations. Nous comptons utiliser cette manifestation pour pousser le thème du handicap. Concernant le handicap, l'éducation nationale pilote une manifestation sur la scolarisation des enfants handicapés.

■ **Alzheimer.** Conférence sur la maladie d'Alzheimer, pilotée par le ministère de la santé.

Jacques Dughera (CNIAE) : merci pour ces informations. Le Conseil national de l'insertion par l'activité économique va répondre à la communication du 17 octobre et vous transmettra notre réponse. Concernant la question des SSIG, à laquelle nous accordons une importance extrême, nous pouvons intervenir sur la question de la qualité.

Peer review. Je signale l'idée d'une revue des pairs que nous souhaitons faire faire dans le cadre de la MOC sur les entreprises sociales d'insertion. Où en est-on de cette interpellation que j'avais faite auprès des cabinets ? Il serait peut-être intéressant d'ouvrir le champ de la création d'entreprises, individuelles et collectives, solidaires. Il sera intéressant, dans le cadre de la lutte contre l'exclusion, de ne pas se limiter au micro crédit, qui est une forme de la finance solidaire, et à la création d'entreprise individuelle, qui est une forme de la création d'entreprises.

Marchés transitionnels. Je trouve qu'il serait aussi important de faire enfin une fois un parallèle entre des processus communautaires, qui s'appellent la flexicurité d'un côté et l'inclusion active de l'autre. Nous sommes totalement dans ce cadre, avec les marchés transitionnels du travail, des structures d'insertion par l'activité économique. Je ne comprends pas comment on ne peut pas poser cette question du système d'emploi qui concerne une partie des personnes exclues, éloignées durablement du marché du travail. J'ai compris la réponse du côté de la compétence du ministre chargé du travail. Mais là, je parle du segment qui est sur les marchés transitionnels du travail. Je pense que l'exclusion professionnelle entre dans le champ du CNLE.

Hervé di Ruggiero (FNARS) : le micro crédit social personnel ne doit-il pas être également traité ? Il est tout aussi important dans les processus de lutte contre l'exclusion.

Agnès de Fleurieu (ONPES) : dans les travaux sur le logement, comme dans les exemples étrangers, on se rend compte que pour les segments des personnes les plus exclues, les questions d'accompagnement sont fondamentales tant pour sortir de l'urgence que pour s'engager dans un parcours, gérer les difficultés. Il y a là une vraie question.

Étienne Grass (cabinet Martin Hirsch) : la commission a rendu public deux communications au même moment sur la flexicurité et l'inclusion active. Il y a pour elle une combinaison entre les deux dimensions. On peut insister sur le lien à établir entre ces deux démarches. C'est la même direction au sein de la commission qui porte les deux initiatives.

Peer review. Concernant la peer review sur l'insertion par l'activité économique, nous soutenons votre demande et l'avons relayée officiellement au Comité de la protection sociale.

Micro-crédit social personnel. Il s'agit bien d'un sujet communautaire. Nous avons été sollicités par le Fonds de cohésion sociale sur l'évolution de son mode d'intervention. Nous avons rencontré le Secours catholique la semaine dernière sur ce sujet. Au niveau communautaire, il y a le sujet du statut et celui du « crédit responsable » qui prévient le surendettement.

Henriette Steinberg (Secours populaire français) : où se situent les chantiers d'insertion dans les thématiques qui seront abordées ? C'est un dispositif qui permet à des personnes en grande difficulté de ré accéder à l'emploi au travers d'un soutien, d'un accompagnement avec le retour à une activité productive sous des formes diverses.

Christine de Chefdebien (cabinet C. Boutin) : effectivement, votre question ne figure pas dans les quatre thèmes mais la liste n'est pas exhaustive. N'hésitez pas nous faire une proposition précise en ce sens.

Étienne Grass (cabinet Martin Hirsch) : les chantiers d'insertion sont comme l'insertion par l'activité économique un levier d'inclusion active et aussi de flexicurité.

Marie Keirle (DGAS) : concernant les peer review, nous avons soutenu le thème de l'insertion par l'activité économique au sein du comité de la protection sociale dès que nous avons commencé à discuter du programme et des revues par les pairs. Pour 2008, pour des raisons de conciliation, de priorités, nous allons porter nos efforts sur la présidence française. Ce thème figure bien officiellement dans la liste du programme. La Belgique, lors de la dernière réunion du comité de la protection sociale jeudi dernier, a annoncé qu'elle se portait volontaire pour l'organisation d'une revue par les pairs sur ce thème. Ils inaugureront une série. Rien ne nous empêchera en 2009 de rebondir, de développer.

Bernard Seillier (CNLE) : merci à tous d'avoir participé à cette réunion et de nous avoir livré l'état de la préparation de cette présidence française. C'était fort utile. Il y a en ce moment, une multiplication de réunions. Nous sommes tous très sollicités et nous essayons de nous partager. Nos dates doivent s'imposer. Le 27 janvier, j'ai invité Jérôme Vignon pour préparer la réponse pour le 28 février à la consultation de la commission du 17 octobre. Je suis donc obligé de maintenir cette réunion. Merci de ce lien simple et direct entre nous pour que nous puissions continuer à travailler ensemble. Notre seule ambition est de servir la cause qui nous rassemble.

Transcription : Tugdual RUELLAN